

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentin.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 10 Avril.

La session des conseils généraux a été assez terne dans la plupart des départements.

Cela tient probablement à ce que, ailleurs comme au Conseil Général du Lot, les discussions importantes d'affaires ont lieu au sein des commissions au lieu de se produire en séance publique, ce qui serait ce semble plus rationnel.

Il est plus que surprenant que le gouvernement ait défendu, comme politique, tout vœu qui serait contraire aux fameux décrets, tandis que l'an dernier on avait autorisé les conseils généraux à faire des vœux pour l'article 7.

Les conseils généraux ont gardé dans la question une indépendance relative : plus d'un n'a pas hésité à demander que les décrets fussent rapportés.

On parle de décisions ministérielles qui annuleraient les vœux de celles de ces assemblées qui ont protesté au nom de la justice et du droit. Cela est possible. Mais alors pourquoi ne parlez-vous pas d'annuler les adresses votées par les conseils municipaux, qui ont en la singulière idée d'encenser et congratuler M. Jules Ferry ?

Les conseils généraux sont les élus directs du suffrage universel. Ils représentent l'opinion publique dans les départements. C'est donc le pays lui-même qui, par leur organe, proteste contre les décrets du 29 mars, comme il a protesté contre l'article 7.

De reste, on assure que le gouvernement commence à se préoccuper du mauvais effet de la campagne qu'il a entreprise depuis plus d'un an contre la liberté de conscience. Des bruits divers circulent, à ce sujet, dans les hautes sphères politiques.

Quant à M. Jules Ferry, toujours plein de confiance dans le succès de ses entreprises anti-catholique et anti-libérales, il est allé à Epinal chercher une ovation dans laquelle les jeunes filles des écoles laïques ont joué innocemment et inconsciemment un rôle actif. Là, il s'est donné pour un conservateur et un libéral.

C'est à croire que le parti jacobin change le sens des mots comme il change tout le reste. Jamais on ne fera croire à personne que l'inventeur de l'article 7 et l'inspirateur des décrets du 29 mars est un ami de la religion et de la liberté.

On lit dans le Parlement :

L'émotion causée par les décrets du 29 mars ne paraît pas devoir se calmer de si tôt dans les journaux, et toutes les correspondances qui nous arrivent de province témoignent d'une grande agitation dans les esprits et dans les consciences. La légalité des décrets est contestée ; leur violence ne l'est pas. On y voit un commencement de combat au moment même où tout le monde aspirait au calme et à la paix.

L'intention politique de cette mesure agressive ne paraît pas suffisamment définie et les suites possibles, probables même, effrayent les imaginations. On se rappelle qu'il y a peu de jours M. le président du conseil avait à la tribune du Sénat que l'article 7 avait été une maladresse et une faute. Le gouvernement regrettait de se trouver engagé dans cette voie. Or ces déclarations ne voulaient rien dire ou elles signifiaient que, de l'aveu de M. de Freycinet, l'état psychologique du pays ne com-

porte pas des aventures de ce genre. Le pays a montré sous le 16 Mai l'horreur que lui inspirent les querelles politiques, lorsqu'elles sont inutiles et n'ont d'autre objet que de satisfaire aux fantaisies de quelques personnes. L'horreur sera-t-elle moindre lorsque la lutte sera portée sur le terrain religieux, et pour satisfaire qui ? nous le demandons ! Non pas le pays, M. de Freycinet nous l'a déclaré, mais une poignée de politiciens qui ont derrière eux la foule impérieuse du radicalisme. Le flot vient de très bas et il menace de monter très haut. Où trouvera-t-il un modérateur ?

Il devait le trouver dans le gouvernement ; mais comment espérer qu'il le trouve ? Quelle confiance aurions-nous dans un gouvernement qui prend soin de dire que ce qu'il va faire est impolitique, brutal, insensé, mais qu'il le fera tout de même, parce qu'il ne peut faire autrement ? Si tel est aujourd'hui, que sera demain ? On a désorganisé le parti conservateur dans les Chambres, on s'est complu à cette triste besogne, et maintenant, lorsqu'on cherche un point d'appui, on le cherche en vain. Il n'y en a pas, écrit-on ; et nous sommes obligés de marcher. Soit ! jusqu'où irez-vous ? Le savez-vous ? Avez-vous mesuré vos moyens de résistance ? Nous serions heureux de connaître ces moyens ; peut-être nous rassureraient-ils. Mais jusqu'ici nous ne voyons rien, et nous n'avons d'autre garantie de votre courage futur que votre défaillance présente, défaillance avouée, confessée, et qui, en vérité n'en est pas plus glorieuse.

Ainsi, la situation se résume comme il suit : les décrets sont une violence dont le gouvernement a reconnu lui-même l'inutilité, mais qu'il commet, parce qu'il n'est pas libre de faire autrement. Le gouvernement ne correspond pas à l'état vrai du pays ; il est à la merci de quelques groupes parlementaires plus ou moins disloqués, lesquels obéissent eux-mêmes aux gens qui demandent la suppression du budget des cultes et la dénonciation du concordat.

Nous persistons à craindre que l'avenir le plus prochain n'ait pas été mieux préparé que le présent et qu'après avoir tout lâché, on ne sache plus où se reprendre. Les décrets du 29 mars montrent l'ignorance profonde où sont nos ministres de la société française en général, de ses sentiments et de ses croyances ; ils révèlent une méconnaissance plus extraordinaire encore de la société religieuse en particulier. On nous avait pourtant assez répété que les jésuites étaient parvenus à dominer l'Eglise, qu'ils y exerçaient un véritable empire, que le clergé séculier se confondait avec eux. Ce tableau nous paraissait exagéré ; mais quelques traits, pour être forcés, n'en étaient pas moins suffisamment observés. Il fallait tenir compte de cet état de choses. Loin de là ! nos Milon de Crotonne ont mis hardiment la main entre les deux moitiés de tronc qu'ils se proposaient de fendre. Leur main y est prise aujourd'hui ; comment se tireront-ils d'affaire ? Ils espéraient que les autres congrégations religieuses seraient trop heureuses de se distinguer des jésuites, et que le clergé séculier remerciait un gouvernement qui le débarrassait des congrégations. La naïveté ne va pas plus loin ! Mais il y a plusieurs sortes de naïvetés ; il y en a de touchantes, et celle-là a paru être du nombre. Le parti catholique a serré ses rangs afin de mieux recevoir la menace et d'y mieux résister. Ce qu'on nous disait hier se trouve vrai. Devant une déclaration de guerre, toutes les autres congrégations, tout le clergé, tous les catholiques se confondent avec les jésuites. Pourquoi ? Parce qu'on a prétendu les en distinguer.

Que fera le gouvernement dans la situation où il s'est mis et dont il n'avait certainement pas prévu les suites ? Que fera-t-il entre les radicaux, qui le poussent à exécuter ses promesses, et les congrégations, qui le défient d'y parvenir ? Que fera-t-il en présence du pays, qui demande la paix ? Nous n'en savons rien. Le gouvernement nous a causé trop de surprises pour que nous ne nous attendions pas à tout de sa part.

Nous continuons à reproduire les jugements de la presse parisienne sur la lettre du prince

Jérôme Napoléon.

On lit dans le Français :

Le ministère a maintenant de quoi se consoler du déplaisir qu'à lui causer l'opposition des hommes les plus considérés du parti républicain. Qu'importe de perdre M. Dufaure, M. Jules Simon, M. Vacherot, M. Laboulaye, quand on acquiert en place le prince Jérôme Napoléon ?

On lit dans le National :

La lettre que le prince Napoléon vient d'adresser à un de ses amis, c'est-à-dire au public, est à coup sûr un des épisodes les plus curieux de la comédie politique contemporaine. Le chef de la famille Bonaparte exécute d'un seul coup les dix-neuf vingtièmes des bonapartistes ; il jette à l'eau son propre parti ; c'est le massacre des mameluks.

On lit dans la France :

Le néo-bonapartisme perd d'un seul coup toute chance de rallier les impérialistes cléricaux et tout bénéfice d'alliance éventuelle avec les autres partis monarchistes.

Ce serait une grave illusion de se figurer qu'il gagnera de notre côté ce qu'il perd d'un autre. La République n'a pas besoin de protecteurs. Elle ne cherche que des citoyens convaincus et fidèles.

On lit dans le Temps :

Les déclarations des Bonaparte demandent à ne pas être lues avec une gravité excessive. Il faut toujours se réserver un sourire lorsqu'on les parcourt, et un haussement d'épaules lorsqu'on les achève. Le mot de Pie VII à Napoléon I^{er} est toujours vrai de la race : « comédiens, tragédiens. » Nous sortons de cette longue et sanglante tragédie qui, par une sorte d'ironie, portait pour épigraphe la devise : l'empire c'est la paix. Nous assistons à une petite comédie.

Il n'est pas malaisé de prévoir les résultats que cette lettre aura, et il ne semble pas qu'ils doivent être favorables au parti bonapartiste. C'est d'abord le signal d'une rupture complète entre ce parti et les autres groupes conservateurs. Il y a longtemps que la scission était accomplie en fait, mais elle est aujourd'hui proclamée d'une façon qui ne laisse place à aucun espoir de conciliation. « Il n'y a rien de commun entre les légitimistes qui conspirent » contre 89, et nous qui l'avons rendu invincible. » Sans s'occuper de cette dernière affirmation, que le prince Napoléon estime sans doute à sa juste valeur tout aussi bien que nous, on voit ce qu'est devenue l'Union conservatrice. Mais il y avait de ce côté peu de mal à faire. C'est surtout dans le parti bonapartiste que cette lettre causera des ravages. Elle y tombe comme une bombe et, en éclatant, elle ne fera que l'ébranler et le disloquer davantage.

L'Ordre est à peu près le seul journal bonapartiste qui adhère à la lettre du prince Napoléon. Tous les autres se refusent à le suivre. C'est, dans le parti bonapartiste, suivant l'expression du Constitutionnel, « la Sauve qui peut ! de Waterloo. »

Quant aux journaux républicains, ils sont visiblement gênés de l'appui que le prince leur donne, et ils affectent de le traiter avec un dédain injurieux.

Voici le langage de M. Paul de Cassagnac dans le Pays :

Depuis la mort du prince impérial, le parti souhaitait, attendait vainement, mais sans désespérer, des assurances qui lui permirent de se rallier franchement, sans arrière-pensée, au prince Napoléon devenu l'héritier des droits de l'empire et séparé désormais d'un passé compromettant.

Cette déclaration si nécessaire et qui s'imposait, on nous l'a refusée obstinément.

Le prince voulait, disait-on, se renfermer dans une habile et prudente réserve qui lui donnât le temps de dépolluer le vieil homme et de prendre

graduellement, à son aise, l'attitude qui convenait à ses devoirs nouveaux.

Ce silence avait surpris, puis on s'y était habitué. Nous-mêmes, nous en étions arrivés à nous en contenter, espérant qu'il rendrait le rapprochement plus facile à un moment donné.

Eh bien ! nous voilà réduits à regretter amèrement ce silence, qui ne contenait pourtant pas grand chose de bon ?

On plutôt, non ! cela vaut mieux, après tout, car cela supprime les équivoques, dissipe les illusions et nous donne raison dans l'expectative défiante que nous aurons difficilement abandonnée !

Si c'est cet empire-là qu'on nous offre, nous le refusons avec dégoût...

Le parti impérial tout entier, en masse, et à l'exception d'une minorité plus bruyante qu'influente, refusera catégoriquement de suivre cette politique funeste à ses destinées.

Nous ignorons ce que l'avenir réserve à l'empire, que le prince Napoléon semble prendre plaisir à éloigner et à rendre tout au moins difficile, mais, quoi qu'il arrive de nos espérances attristées et découragées, nous aurons la conscience de n'avoir manqué en rien ni à Dieu, ni à la France, ni à nos princes morts, ni à notre parti, ni à nous-mêmes.

INFORMATIONS

Les nouvelles suivantes sont empruntées à divers journaux :

On ne sait si le gouvernement a pu un moment espérer que le Saint Siège seconderait, par une sorte de tolérance plus ou moins explicite, ses desseins de violence contre les congrégations. Quoi qu'il en soit, il doit savoir en ce moment à quoi s'en tenir, et il a pu apprendre que si Léon XIII possédait au plus haut degré la prudence, la sagesse, l'amour de la paix, il n'en était pas moins le défenseur très ferme et inébranlable des droits essentiels de la liberté religieuse.

Aussi approuve-t-il pleinement la conduite que se disposent à tenir les catholiques français.

Une consultation signée par d'éminents jurisconsultes, et constatant l'illégalité des mesures prescrites par les décrets du 29 mars, sera prochainement publiée. Il faut s'attendre également à voir se produire une manifestation imposante de l'épiscopat français.

Les religieux des congrégations visées par le second des décrets du 29 mars sont unanimement résolus à ne pas s'engager dans la voie insidieuse où le décret prétend les faire entrer. Aucune de ces congrégations ne sollicitera l'autorisation. M. de Freycinet en est, paraît-il, fort contrarié. « Demandez donc toujours l'autorisation, a-t-il fait dire à ces congrégations. Sans doute, je sais bien que la Chambre ne voudrait jamais la voter. Mais nous ferions traîner la chose en longueur pendant un an deux ans. Ce serait autant de gagné pour vous... et pour nous. » Ces propositions ont laissé froides les congrégations intéressées.

Voici un nouvel acte de libéralisme à l'actif du conseil municipal de Paris.

Depuis 1875, il existait dans le cimetière Montparnasse une chapelle bien modeste, car elle avait été élevée aux frais de l'aumônier qui la desservait. Elle est construite en planches.

Le conseil municipal a décidé : « qu'il y a lieu de faire disparaître la chapelle édiflée par feu l'abbé Amable et de sommer les héritiers » dudit abbé d'avoir à enlever les matériaux » dans le plus bref délai.

« Les cimetières de Paris, dit le conseil dans sa délibération, ont un caractère purement » laïque. Il importe d'en proscrire tous les » emblèmes religieux. »

Nous ne doutons pas de l'approbation de

M. le préfet de la Seine à cet acte d'iniquité et de sottise.

Depuis 1875, beaucoup de familles étaient habituées à faire dire dans la chapelle du cimetière Montparnasse, des messes le jour anniversaire de la mort de personnes qui leur étaient chères ; le nombre des messes était chaque jour considérable.

Voilà, par suite de la sottise de quelques radicaux, des familles empêchées de consacrer un souvenir aux personnes qu'elles ont perdues.

On ne saurait imaginer une atteinte plus odieuse portée à la liberté de conscience et au culte des morts.

(Gazette de France).

Une manifestation en faveur des jésuites vient d'avoir lieu à Lille. Cette manifestation organisée par M. Henri Bernard, président de la chambre de commerce et l'un des fondateurs de l'université catholique de Lille, réunissait quelques centaines de personnes, qui se sont rendues mercredi, à deux heures, au collège de Saint-Joseph, tenu par les jésuites, afin de faire une visite collective au Père Pillon, recteur de cet établissement. Une circulaire imprimée, signée par M. Henri Bertrand, donnait aux manifestants rendez-vous dans l'église du Sacré-Cœur, afin de « manifester ainsi leur respectueuse sympathie pour les congrégations religieuses persécutées ».

A l'heure dite, les manifestants arrivaient au collège des jésuites, dont les portes s'ouvraient immédiatement, et pénétraient dans la grande salle de l'établissement. L'entrée du Père Pillon, recteur, et des autres Pères jésuites fut saluée par les applaudissements de l'assistance. Puis, M. Henri Bernard, se levant sur l'estrade, prononça un discours.

Cette allocution, dit la *Vraie France*, fut accueillie par les cris vingt fois répétés : « Vive les jésuites ! Vive Son Eminence ! Vive les ordres religieux ! »

Une souscription vient de s'ouvrir dans toute la région du Nord pour subvenir aux frais de la lutte engagée en faveur des congrégations religieuses.

Après le premier jour, et pour une dizaine de noms, la liste de Lille atteint une somme de 9.500 francs.

L'Académie française a procédé à un scrutin préparatoire pour la désignation d'un délégué au conseil supérieur de l'instruction publique.

Vingt-six membres ont pris part au vote.

M. Jules Simon a été désigné par 24 voix.

Il y a une voix pour M. Renan et un bulletin blanc.

L'élection définitive aura lieu jeudi prochain 15 avril.

Le *Soleil* fait une réflexion très juste à propos de la hideuse manifestation faite l'autre jour sur la tombe de Flourens :

Tandis que, dans toutes les villes de France jusqu'aux plus petites, on interdit les processions, sous prétexte qu'elles gênaient la circulation dans les rues, le préfet de police n'a mis aucun obstacle à la promenade d'un millier de révolutionnaires qui ont été en cortège déposer une couronne sur la tombe de M. Gustave Flourens, « assassiné par les gendarmes, il y a neuf ans ».

Au contraire, des agents de police marchaient devant le cortège pour faire écarter la foule.

C'est toujours cette même politique qui rappelle les communistes au moment même où elle proscribit les religieux.

On prétend que le gouvernement, contraint par l'immensité du scandale, commencerait enfin à se rappeler qu'il y a des lois plus sûrement « existantes » que celles qu'il invoque contre les jésuites. M. de Freycinet serait disposé à saisir le conseil des ministres d'une demande de poursuites contre les auteurs des discours prononcés sur la tombe de Flourens.

OPPORTUNISTES ET RADICAUX

On lit dans le *Mot d'Ordre* :
Les opportunistes sont de purs farceurs, qui ne veulent que des places, et qui passent une moitié de leur temps à promettre toutes les réformes, et l'autre moitié à n'en pas accomplir une seule.

RADICAUX ET SOCIALISTES

Les socialistes révolutionnaires sont plus éloignés des radicaux, que les radicaux ne le sont des conservateurs de toutes nuances ; car, outre les questions de théorie, d'organisation, entre ceux qui ont ramassé le drapeau sanglant du prolétariat et les Jacobins versaillais, il y a une mer de sang, une montagne de cadavres !

C'est pour toutes ces raisons que nous considérons les radicaux comme les pires ennemis du parti socialiste ouvrier, étant persuadés que le jour de la bataille décisive nous les trouverons encore dans les rangs des conservateurs. (Prolétaire).

Berlin, 8 avril.

L'empereur a refusé la démission du prince de Bismarck.

Il a répondu à la démission offerte par le prince de Bismarck par un ordre du cabinet, dont voici la teneur.

« Je réponds à votre demande d'être relevé de vos fonctions, en date du 5 avril, en vous disant que je ne méconnais sans doute pas les difficultés dans lesquelles la responsabilité qui vous incombe peut-être entraînée par un conflit entre les devoirs que vous impose la constitution ; mais je ne suis pas pour cela disposé à vous relever de vos fonctions, parce que vous avez cru ne pouvoir remplir, dans un cas déterminé la mission qui vous est dévolue par les articles 16 et 17 de la Constitution. Je dois au contraire vous laisser le soin de me soumettre à moi et ensuite au conseil fédéral, les mesures propres à résoudre par la voie constitutionnelle des conflits semblables entre vos différents devoirs. »

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

La Société de secours mutuels de Cahors, se réunira en assemblée générale, demain dimanche, 11 avril, dans le lieu ordinaire de ses séances.

A 9 heures, elle assistera à une messe célébrée à l'intention des membres décédés.

La Société rentrera ensuite à l'Hôtel de-Ville pour entendre le compte-rendu des opérations trimestrielles.

17^e CORPS D'ARMÉE.

M. le général Appert, en prenant, à la date du 24 mars dernier, le commandement du 17^e corps d'armée à Toulouse, a adressé aux troupes placées sous ses ordres l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats du 17^e corps d'armée,

Appelé, par la confiance du gouvernement de la République, au commandement du 17^e corps d'armée, je sens vivement l'honneur qui m'est fait, mais je sens plus vivement encore la grandeur de la tâche qui m'est imposée.

Pour bien la remplir, je fais appel au concours de toutes les bonnes volontés.

Nous apprendrons bientôt à nous connaître.

J'ai su par mon honorable prédécesseur, mon ancien camarade d'école, combien je devais me féliciter d'être placé à votre tête. Vous continuerez les bonnes conditions de discipline et d'amour du devoir qui vous ont distingués jusqu'à ce jour.

Vous pouvez compter sur toute ma bienveillance et ma justice, et j'ai la ferme confiance que, dans votre manière de servir et d'agir, vous serez constamment animés des sentiments de zèle, de loyauté et de dévouement que chacun de nous doit au gouvernement de notre pays.

Le général commandant le 17^e corps d'armée,

APPERT

La Banque de France a décidé d'émettre en garanties d'avances de fonds les obligations émises par un certain nombre de départements, de villes et de chambres de commerce.

Dans le but d'offrir plus de facilités à ses emprunteurs, la Banque de France a décidé également de faire gratuitement le recouvrement des coupons et arrérages de toutes les valeurs qui lui sont déposées en garantie.

Dans une de ses dernières séances, le conseil général de Montauban, après avoir écarté par 12 voix contre 7, la question préalable opposée

par M. le Préfet, a émis le vœu par 12 voix également contre 7, plus deux bulletins blancs, que le Gouvernement ne mette pas à exécution les décrets du 29 mars dernier contre les congrégations non autorisées.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante :

New-York, 7 avril, 8 h. matin.

Un grand centre de perturbation atmosphérique traversant l'Océan arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, en affectant peut-être celles de la France, entre les 10 et 12.

Il sera précédé et accompagné de pluies, de bourrasques et d'éclairs.

L'Atlantique sera orageux au nord du 35°

Le ministre des finances publie l'avis suivant : — Aux termes d'un arrêté du ministre des finances, en date du 12 mars 1880, les jeunes gens de 21 ans à 25 ans, qui, sans avoir été classés en rang utile pour l'admission, ont été reconnus admissibles à l'école normale supérieure (section des sciences), à l'école polytechnique ou à l'école forestière, peuvent, sans avoir à subir un examen préalable, et en étant affranchis du surnumérariat, être nommés vérificateurs stagiaires de la culture des tabacs, au traitement de 1.500 francs. Après un an de stage ils seront titularisés, s'ils satisfont convenablement à un examen professionnel, et s'ils sont bien signalés. Les demandes d'admission des candidats, accompagnées des pièces à l'appui devront être adressées le 15 mai au plus tard, au directeur général des manufactures de l'Etat, Ministère des finances, Paris. (Sans affranchir.)

Le *Journal officiel* a inséré un décret provoqué par le ministre de la guerre, général Farre, dans le but de réorganiser la gendarmerie.

Le système que l'on va changer avait été inauguré le 22 novembre 1879. Il n'aura pas duré cinq mois. Voilà un des exemples de la stabilité actuelle.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Six des bourses créées par l'Etat à l'Ecole supérieure de Commerce de Paris, seront vacantes à la rentrée prochaine.

Un Concours pour l'obtention de ces bourses sera ouvert le 19 juillet 1880 : à Paris, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille et Nancy.

Le Programme détaillé des connaissances exigées des candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce de Paris, rue Amelot, 102.

On écrit des Pyrénées-Orientales :

Le 5 avril au soir, vers les huit heures et demie, un épouvantable orage s'est déchaîné sur la commune de Canet et son territoire. Les éclairs, la foudre, la grêle et la pluie accompagnés d'un grand coup de vent, tout faisait ravage à la fois. Les arbres fruitiers ont beaucoup souffert, les luzernes sont hachées, la récolte des vignes a subi de forts dommages ; généralement toutes les récoltes ont eu beaucoup à souffrir.

Nous lisons dans l'*Indépendant* de Perpignan :

Rivesaltes, 5 avril. — Les dégâts occasionnés par la trombe de dimanche soir sont malheureusement trop considérables ; ils sont irréparables ; c'est la troisième récolte que nous perdons. Par le choc des deux courants nord-est et sud-est, la trombe s'est divisée en deux et a ravagé toutes les plaines de Rivesaltes, Espira, Peyrestortes, Baixas, Calce, Vingrau, Opoul. Les ceps ont été ébourgeonnés ; pas une pousse n'est restée debout, les amandiers et tous les arbres fruitiers ont été également éprouvés.

Nous lisons dans l'*Ariégeois* :

Durant les journées de vendredi, samedi et dimanche dernier, des pluies torrentielles sont tombées dans nos contrées, et la neige est venue se montrer de nouveau sur les sommets de nos montagnes. Tous les cours d'eau ont, par suite,

considérablement grossi, mais cette circonstance n'a pas, fort heureusement, occasionné sur le sol riverain de dégâts appréciables.

Ces pluies, accompagnées d'éclairs, de coups de tonnerre et d'un vent froid et violent, ont produit un abaissement subit de température très-sensible et susceptible, s'il persiste, de nuire aux récoltes, surtout aux arbres fruitiers qui sont en fleurs en ce moment.

Nous lisons dans le *Conservateur d'Auch* :

« Mardi dernier, à la suite du jugement du tribunal de commerce de notre ville déclarant les sieurs Duprat et Ferrein, banquiers, en état de faillite, comme directeurs du Comptoir agricole du Gers, et ordonnant le dépôt de la personne des faillis dans la maison d'arrêt d'Auch, il a été procédé immédiatement à leur incarcération.

« La justice étant saisie de cette affaire, nous nous abstenons de tout commentaire sur la décision qui vient d'être prise par les magistrats consulaires et par le procureur de la République.

« Nous nous bornerons à indiquer aux personnes que ce renseignement pourrait intéresser, que le tribunal a nommé M. Lézian juge commissaire, et MM. Campardon et Fouchs syndics de la faillite Ferrein et Duprat. »

Tout dernièrement un sieur Lafont, domicilié dans un hôtel du boulevard Hausmann, inondait les départements de prospectus dans lesquels il était promis des appointements de 1,000 à 1,200 fr. par an à toute personne qui voudrait bien représenter dans sa propre localité un certain comptoir franco-américain, dont l'ouverture devait être prochaine. Les postulants ne furent que trop nombreux. Ils attendent encore l'emploi promis ; mais ils ne reverront jamais les dix francs que Lafont leur a fait verser, en vertu, leur avait-il écrit, d'une décision du Conseil d'Administration du comptoir franco-américain. Il aurait extorqué ainsi à ses dupes une somme d'environ 30.000 fr. puis il a disparu. De nombreuses plaintes ont été déposées ; la police est à sa recherche.

La première chambre de la cour de Toulouse, présidée par M. de Saint-Gresse, a évoqué une affaire relative à la corruption d'un fonctionnaire public.

Voici en deux mots de quoi il s'agit :

Le 1^{er} février dernier, le sieur Dupont, commissaire de police à Carmaux (Tarn), recevait la visite d'un sieur V..., lequel lui annonçait qu'il avait surpris sa femme en flagrant délit d'adultère. Le sieur V... pria le commissaire de police de recevoir sa plainte et de dresser procès-verbal.

Quelques jours après, V... se serait présenté chez le commissaire de police et l'aurait prié de ne pas donner suite à la plainte, lui promettant, en échange de sa discrétion, une somme de 200 francs.

Il résulte de la déposition du sieur V... que le commissaire de police de Carmaux aurait adhéré à cette proposition et aurait mis le procès-verbal « au panier. »

Le parquet de Gaillac, instruit de cette affaire, fit arrêter le commissaire de police. La chambre des mises en accusations a rendu un arrêt de non-lieu et a envoyé Dupont devant les juges naturels.

Le délit reproché à Dupont tombe, en effet, sous le coup de l'article 177 du Code pénal, dont les dispositions sont applicables à tout fonctionnaire de l'ordre public, administratif ou judiciaire qui, par offres ou promesses agréées, dons ou présents reçus, se sera abstenu de faire un acte qui entrerait dans l'ordre de ses devoirs.

Dupont nie avoir reçu de l'argent du sieur V...

M. Dalmas, substitut du procureur général, a soutenu la prévention.

M^e Cousin a présenté la défense du commissaire de police.

Les magistrats de la première chambre ont renvoyé l'affaire au conseil.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 Avril.

Naissance

Bru, Françoise, rue du Château.

Valet, Marguerite, rue Lacalpedine.
Bouliol, Jeanne, rue St-Barthélémy

Mariages.

Massalon, Jean, et Boyé, Marie.
Rose, Jean, et Tardieu, Jeanne.
Bélibens, Marc, et Rougié, Jeanne.
Riols, Jean, et Fournie, Marie.

Décès.

Palame, Pierre, 37 ans, rue St-Urcisse.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOUR	SAINS	FOIRES.
11 Diman.	s Léon.	Creysses, Albas, Castelnaud, Catus, Touzac, Bretenoux, St-Sozy.
12 Lundi.	s Jules.	
13 Mardi.	s Herménég.	
14 Merccr.	s Turbice.	Montcabrier.
15 Jeudi.	s Victorien.	Figeac.
16 Vend.	s Lambert.	Prayssac, Saillac.
17 Samedi.	s Anicet.	Cahors, Vayrac.

Lunaisons du mois d'Avril.

D. Q. le 2, à 6 h. 22 du matin.
N. L. le 9, à 3 h. 16 du soir.
P. Q. le 17, à 7 h. 24 du soir.
P. L. le 24, à 10 h. 59 du soir.
Les jours croissent de 1 h. 48 m.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Plusieurs feuilles officieuses avaient parlé d'une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets de la République à l'occasion des décrets du 29 mars.

Le Temps a publié le texte de cette circulaire. Nous y remarquons le passage suivant : « D'une part, on accuse le gouvernement de porter atteinte aux droits et prérogatives de la religion catholique ; de l'autre, on lui raproche de persécuter une classe de citoyens. »

Naturellement M. Lepère proteste contre les deux critiques des décrets du 29, et il confie aux préfets de la République le soin de les réfuter dans leurs conservations avec leurs subordonnés et avec leurs administrés. C'est leur donner une tâche impossible.

Jamais on ne réussira à persuader aux catholiques et aux libéraux que les décrets du 29 mars sont inspirés par le respect du catholicisme et l'amour de la liberté.

Le Soir dément la nouvelle d'après laquelle le général Faidherbe, se serait prononcé pour que la croix de la Légion d'honneur fût rendue à un amnistié.

Le Moniteur a reçu d'Abbéville une dépêche annonçant qu'à la suite de la mise en disponibilité de M. Brief de Rainvillers, lieutenant-colonel du 14^e régiment d'infanterie territoriale, tous les chefs de bataillon ont envoyé leur démission à M. le ministre de la guerre.

Une dépêche du consul français de Singapour annonce que M. Vallon, remplissant pour le gouvernement français une mission dans l'île de Sumatra, a été assassiné avec ses deux compagnons.

Paris, 7 avril, 7 h. 40 soir.

Un télégramme adressé de Rome au Siècle dit que le Pape prépare un Memorandum pour la diplomatie européenne et une Encyclique pour l'épiscopat français, relativement aux décrets du 29 mars.

Le Pape encouragerait les évêques et les catholiques à la résistance passive.

Les journaux catholiques publient des lettres de l'archevêque de Tours, des évêques de Nantes, d'Angers et de Laval, adressées à M. Jules Grévy, relativement aux décrets du 29 mars.

Ce qui frappe le plus dans ces lettres, c'est la préoccupation très marquée qu'ont les évêques signataires d'établir une solidarité absolue entre la foi catholique et l'existence des congrégations.

« Leur cause, est-il dit, la nôtre. C'est la cause de la religion catholique en France. »

M. Fournier, notre ambassadeur à Constantinople et actuellement sur le point de revenir en France, ne doit pas dit-on, retourner à son poste.

On annonce que M. Keller, député, appartenant à la droite et lieutenant-colonel du 49^e régiment de l'armée territoriale, à Belfort, va être mis à la suite. La France entière sait que M. Keller a été l'un des plus héroïques combattants, pendant la guerre. Il avait levé et organisé à ses frais un petit corps pour défendre l'Alsace, son pays natal.

Maintenant que le gouvernement russe a publié sa critique des procédés du gouvernement français dans l'affaire Hartmann, on parle du retour prochain du prince Orloff à Paris. Le tsar n'a pas voulu choisir un autre ambassadeur, par crainte que ce changement parût un désaveu de la conduite du prince Orloff. Du reste la Russie est d'autant plus disposée à ne plus insister sur cet incident qu'elle est toute entière à la satisfaction d'être débarrassée de son redoutable antagoniste lord Beaconsfield, et qu'elle désire, au moment où la politique anglaise va changer, ne pas être absente d'un poste aussi important que celui de Paris.

Bourse de Paris

Cours du 10 Avril.

Rente 3 p. %	83 50
— 3 p. % amortissable	85 00
— 4 1/2 p. %	113 40
— 5 p. %	119 10

Dictionnaire encyclopédique et Biographique de l'industrie et des arts industriels, Paris, 14, rue St-Lazare.

Toute la presse a constaté l'importance considérable du Dictionnaire de MM. E.-O. LAMI et A. THARREL, qui résume avec autant de clarté que d'érudition les différentes phases par lesquelles est passé le travail national.

Cet ouvrage a pris sa place sur les premiers rayons des bonnes Bibliothèques, tant à cause des ressources qu'il offre au lecteur et à l'homme studieux, que par le soin extrême apporté dans la partie matérielle de l'édition. De beaux caractères neufs bien lisibles (ce qui est rare dans les encyclopédies) ; de splendides figures, gravant dans l'intelligence du lecteur la connaissance des choses qui ne leur sont point familières ; une collaboration de premier ordre où on trouvera les noms les plus éminents de notre époque ; telles sont les raisons qui ont déjà valu au Dictionnaire de MM. LAMI et THARREL un grand nombre de souscripteurs. Disons encore que ceux-ci profitent d'un réel avantage ; l'ouvrage leur est servi franco au prix à forfait de 150 francs payables en six versements au fur et à mesure de la publication ; quelque soit le prix que cet ouvrage atteindra les souscripteurs ne paieront rien de plus et recevront gratuitement le nombre de volume excédant celui que les éditeurs s'engagent à leur livrer.

Nous recommandons à nos lecteurs la 6^e série qui vient de paraître pour les abonnés par souscription ; elle contient des articles intéressants sur les Azotates, les Bagues, les Bains, les Balanciers, le Balayage, les Balises et une savante étude sur la Balistique, due à la plume de l'un de nos plus brillants écrivains militaires.

Afin de vulgariser cette belle publication, la librairie du Dictionnaire, 14, rue St-Lazare, Paris, expédie franco une série contre 2 fr. en timbres-poste.

Histoire de l'Art.

L'ouvrage que nous présentons au public sous le titre : Histoire de l'Art, est un recueil et une véritable encyclopédie artistique. Tous les chefs-d'œuvre en Dessins, Estampes, Gravures, Peintures, Sculptures, Tapisseries, etc., etc., qui enrichissent les Musées et Collections qui ornent les principaux Monuments de l'Europe, y seront reproduits au moyen de la photographie et accompagnés de notices descriptives et historiques propres à faire comprendre la composition. Ces sujets ont été exécutés avec le plus grand soin, et les textes recueillis dans les meilleurs auteurs.

Nos publications seront hebdomadaires, et comprendront chacune un tableau, un bas-relief, une statue et le portrait d'un homme célèbre. Elles composeront une bibliothèque choisie, à la portée de tous, et que tiendront à posséder, non seulement les artistes, mais ceux qui ont intérêt à connaître les chefs-d'œuvre des beaux-arts de tous les pays.

Dans la pensée qu'il serait agréable à nos souscripteurs de se tenir au courant des grandes manifestations de l'Art, nous leur enverrons à tous, dans un supplément-prime, et cela à titre gracieux, les compositions des lauréats du Salon, des prix de Rome de l'Académie nationale des Beaux-Arts et des grands concours artistiques.

Abonnements, Paris et Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. — Etranger : Un an, 12 fr.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 13^e fascicule consacré au département de la Vienne.

Texte : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques, etc., etc.

Gravures : Vue de Poitiers. — Notre-Dame-de-Poitiers. — Pont de Châtelleraut. — Ruines de Gonçay. — Carte coloriée du département.

La livraison, 15 centimes. — Le fascicule du département, 75 centimes.

La septième et la huitième série de l'édition illustrée des Misérables, qui viennent de paraître, conduisent l'action en plein drame, et renferment ces saisissantes péripéties : la lutte et la chute de Fantine, les revirements de Javert, et cette admirable « Tempête sous un crâne », l'une des pages les plus profondes et les plus poignantes de Victor Hugo.

L'illustration n'est pas indigne de ces grandes scènes. Citons : Fantine aux pieds de Javert, dans le corps de garde, par A. de Neuville ; — la Confession de Javert, par Lix ; — M. Madeleine devant le tribunal, par Emile Bayard, et enfin les désespoirs et les visions de Tempête sous un crâne, par Brion, qui a aussi donné un beau et touchant portrait de sa sœur Simplice.

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 1^{er} avril.

Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. (Deuxième partie), M. Henri Rivière.
M. Thiers, M. E. Spuller.
Un Roman chrétien à la fin du second siècle, M. V. Courdaveaux.

Le Forestier. (Troisième partie), M. J. de Glouvet.
Ernest Bersot, M. Théodore Reinach.
Premier Amour, M. Lucien Biart.
Les Etoiles éteintes. (Poésie), M. Auguste Dorchain.
Revue du Théâtre : Musique, M. Louis Gallet.
Revue du Théâtre : Drame et Comédie, M. Georges Duplessis.

Lettres sur la Politique extérieure.
Chronique politique.
Journal de la quinzaine.
Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 1005^e livraison (10 avril 1880). — Les petites villes et le grand art en Toscane, par M. Henri Belle, consul de France à Florence. Texte et dessins inédits. — Treize dessins de E. Théron, E. Ronjat, Taylor, G. Vuillier, H. Chapuis, Goutzwiller et Barclay.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITR

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourcaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors.

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

RUES DE CAHORS

NOUVELLES DÉNOMINATIONS.

Quartier Nord-Est.

RUE DEVIA.

Ancienne et illustre famille de Cahors qui a produit deux cardinaux et une femme devenue célèbre pour avoir été la souche des maisons royales de France, d'Autriche, d'Espagne, de Naples et de Sardaigne. La maison de la famille Devia a dû être située dans cette rue à laquelle on propose de rendre le nom qu'elle portait autrefois. (Cahors 12...-1317)

RUE DE L'ABREUVOIR.

Dénomination de la rue et du sentier qui la continuent qui conduit, par une pente rapide à la partie de la rivière où les habitants de La Barre vont faire abreuver leurs chevaux et bestiaux.

IMPASSE DE CARDAILLAC.

Bertrand de Cardaillac évêque de Cahors qui protesta, par un exil volontaire, contre la prise de possession de Cahors par le prince de Galles, au nom du roi d'Angleterre, en vertu du traité de Brétigny. (Brennes, Lot, 12...-1308).

IMPASSE DE LA TOUR.

Cette tour défendait un pont qui, jeté sur les fossés de la ville, occupait une partie de l'emplacement où a été formée la place Lafayette.

RUE DE RICHEPREY.

Nom d'un célèbre ingénieur qui a rendu d'éminents services comme directeur du Cadastre qu'il a fait exécuter avec une exactitude remarquable en Corse et en Quercy ; s'est signalé par son dévouement intelligent, à Cahors, pendant la grande inondation de 1783 ; a formé à Cahors et dirigé l'École des Arpentiers qui a été dissoute après son départ et ayant accepté les fonctions d'ingénieur en Amérique, y mourut encore jeune. (Nancy, vers 1750).

IMPASSE DÉCREMPS.

Nom d'un savant quercynois, auteur de plusieurs ouvrages physiques, chimiques et économiques. (Né le 1^{er} avril 1746, à Bédier (Lot).)

RUE DES TROIS BAUDUS.

Nom d'une ancienne famille très-honorable de Cahors dont deux frères et le petit-fils de l'un d'eux, ont rendu de grands services à leur ville natale de 1693 à 1822, le premier, par la fondation de la maison du Bon Pasteur (Filles repenties) et par une charité sans bornes ; le second, par l'établissement à Cahors des Frères des Ecoles chrétiennes, la part

qu'il a prise à la formation du Collège royal et la continuation de la Série des évêques de Cahors de Guillaume Lacroix ; le troisième, par la formation des boulevards Nord et Sud, en faisant combler les anciens fossés de la ville, sur lesquels il fit construire des terrasses.

RUE DE FOUILHAC.

Nom d'un vicaire général du diocèse de Cahors qui a laissé plusieurs mémoires intéressants, curieux et que l'on consulte souvent.

IMPASSE LAURICESQUE.

Nom du quercynois Lauricesque de Lagarouste, qui a été l'un des plus savants et habiles mécaniciens du XVII^e siècle. (Saint-Céré, 1641-1710).

IMPASSE DELLARD GALISQUE.

Où est né Dellard, dit Galisque, garçon perruquier, qui, parti simple volontaire du Lot en 1793, devint général sous l'empire.

RUE JEAN DE MONTAUDIÉ.

Cadurcien, célèbre avocat du barreau de Toulouse, qui y fut élu Capitoul. Il est l'auteur d'excellents mémoires, de plusieurs ouvrages imprimés dans les recueils des Jeux-Floraux et d'une collection manuscrite des décisions du Parlement de Toulouse.

IMPASSE DE SAINT-CYR.

Hugues de Saint-Cyr fut l'un des

plus célèbres poètes-troubadours du Quercy, au XV^e siècle.

IMPASSE FRANÇOIS DE MAYNARD.

Motif : Poète qui a marché glorieusement sur les traces de Malherbe, son maître. Il était fils de l'honorable Gérard Maynard, conseiller au Parlement, natif de St-Céré, en 1539.

RUE CATHALA-COTURE.

Motif : Quercynois de Tarn-et-Garonne, à qui l'on doit une intéressante histoire de l'ancien Quercy.

IMPASSE LOUIS DE NADAILLAC.

Motif : Le quercynois F.-Louis du Pouget, comte de Nadaillac. Il a été lieutenant-général et l'un des guerriers les plus valeureux du XVIII^e siècle (Gourdon, 17...-1783).

RUE DE LA CHANTRERIE.

Motif : L'ancienne Chantrerie ou Maîtrise était établie au coin de cette rue et de la rue St-Etienne et y a été remplacée par la nouvelle. Ses dépendances s'étendaient jusqu'à la rivière.

RUE DU CHATEAU DU ROI.

Motif : Ainsi nommée parce que l'ancienne Sénéchaussée, dont les bâtiments sont aujourd'hui affectés à la prison départementale, y était établie.

PLACE DE LA CITADELLE.

Motif : C'est le nom qu'a laissé au quartier où est située cette place, la citadelle qui défendait la ville au moyen-âge et dont on voit encore un reste dans la tour imposante qui subsiste à la partie orientale la plus élevée du faubourg de La Barre.

RUE CLÉMENT-MAROT.

Motif : Nom d'un célèbre Cadurcien qui a été le poète le plus brillant du XVI^e siècle et l'un des premiers régulateurs de la langue française. (Cahors, 1495-1544).

RUE COTY.

Motif : Cette rue tire son nom du moulin auquel elle aboutit et qui marque du même nom le quartier où elle est située.

PLACE LUCTÉRIUS

Héros cadurcien, illustre défenseur contre César de l'oppidum quercynois d'Uxellodunum.

IMPASSE BERTRAND DE POUGET.

Quercynois, cardinal, qui, par les armes et plus encore par sa douceur, parvint à réconcilier les factions des Guelfes et des Gibelins (Castelnau, XII^e et XIV^e siècle).

Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot.

(A suivre).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
endus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mésentérique, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Plu-kow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, Instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers: Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Médailles d'Or et d'Argent
PARIS 1879

ALGUE-CHOCOLAT
Le plus délicieux des chocolats.

ALGUE-BONBON
Exquis et adoucissant.

ALGUE-GRANULE
Le plus délicat des potages.

ALGUE-GLUTEN
Potage pour les diabétiques.

La Liqueur à la mode
LE CLUB
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
11, b^d des Italiens, Paris

Dépôt chez Jaille et Thomas, négociants-droguistes à Agen.

avec une tendance marquée à la hausse. Les actions nouvelles qui vont être cotées à la Bourse de Paris et de Lyon ne tarderont pas à atteindre le même cours de 800 francs, elle se négocient déjà en Banque à 710 francs. C'est un placement exceptionnel à une époque où le cours des bonnes valeurs est si élevé.

GRAINE DE LIN TARIN
Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS

CONTRE
Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie. Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE PER-BLANC
La boîte: 1 fr. 50

CARTES-DE-MANGEAISONS VICE-DU-SANG
POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr.
ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

MM. les maires du département du Lot voudront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

BOULEVARD NORD

A CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HAF MONTUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

ABOLITION DE L'IMPÔT 3 0/0

sur les coupons

D'ACTIONNÉS ET D'OBLIGATIONS

Un groupe de députés propose de doubler l'impôt de 3 0/0 établi en 1852 sur le revenu des valeurs mobilières.

Tous les Actionnaires,

Tous les Obligataires

de toutes les sociétés financières, industrielles ou commerciales sont intéressés à faire une éclatante manifestation pour l'abolition de cet impôt anormal en signant la pétition déposée dans les bureaux du journal, à Paris, 59, rue Tailbout.

LA GAZETTE DE PARIS

qui enverra franco des exemplaires sur demande affranchie ou carte postale.

On signe également:

Dans les départements, dans les bureaux des journaux et des maisons de Banque.

LA PÊCHE

Société anonyme

POUR

LA VENTE A BON MARCHÉ DU POISSON FRAIS

Et des autres produits maritimes

Capital: DEUX MILLIONS — Divisé en 4,000 Actions.

COMITÉ DE PATRONAGE A NANTES

E. ARMANGE, C^{te} de navires, P^r du C^o de la marine M^{de} — T. BARON, C^{te} Marine en retraite; — R. BERNARD, C^{te} d'Assur. marit. Ad^{te}ur des Hospices; — S. BOURON, C^{te} au long cours amateur; — G. ERTAUD, C^{te} au long cours (Saint-Sébastien); — A. GIRAUD aîné, V. Consul, Suède Norvège, Rochefort; — Baron de LUBERSAC, prop^r; — A. MAILLARD, Nég^t, Maire du Croisic, Conseiller Général; — P. MORIN, O^{ff}, Ancien Off^r de Marine; — P^rire LEGAL fils aîné, Armateur; — A. RIOM, Nég^t Armateur, juge T^{al} de commerce; VAN-HECKOËT, Nég^t, Armateur pour la pêche Boulogne-sur-Mer.

Trois établissements au CROISIC, à GRAVELINES, à PARIS; 30 bateau à voile de 50 tonneaux; — 2 NAVIRES A VAPEUR; — 2 RÉSERVOIRS; — 1 PARC A HUITRES; — UNE PROPRIÉTÉ de 1770 mètres carrés, entre la gare le chenal du « GRAND TRACT »; — CONCESSION par l'Etat de 8,000 mètres d'étendue; le tout assuré.

Application des procédés recommandés par l'Administration de la Marine qui a constaté que « le bateau modèle l'Amphitrite, du Croisic, dont le prix d'achat a été de douze mille francs environ, a gagné, pendant l'année 1876, déduction faite de tous frais, une somme de 5,347 fr. 90, soit de 50 pour 100 du capital engagé, ce qui constitue un placement des plus avantageux. »

Signé: DE BON,

Commissaire général.

GICQUEL DES TOUCHES,

Vice Amiral.

Bénéfices nets: de 50 à 600/0

PRIME

Chaque année: 20 kilogrammes de poisson, crustacés, huîtres, par 10 actions.

Action: 500 francs, payables: 125 fr. au premier appel; 125 francs, trois mois après la constitution de la Société; les 250 francs restants, seulement en cas de besoins reconnus.

Toute action de fondation donnera droit à deux actions de la seconde société de développement.

ON SOUSCRIT

A PARIS: A la Caisse générale des Rentiers, place de la Trinité, 2, rue Blanche;

A TOULOUSE: A la Banque commerciale, agricole et industrielle, place Lafayette;

A ANGOULÈME: Chez M. Henri Gilbert, Comptoir de commerce et des Fonds publics;

A NANTES: Chez M. Péral, banquier, 5, rue Boileau.

On peut souscrire, dès aujourd'hui, soit directement, soit par correspondance.

En vente chez tous les libraires le

DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée de environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Les cinq premières séries sont éditées; pour les éditions l'ouvrage complet elles contiennent 400 pages à 2 colonnes avec 205 belles gravures sur bois. Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50. en timbre-poste.

GUÉRISON IMMÉDIATE

des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX de TÊTE
En faisant usage continu de la



Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.

EPILEPSIE

(mal caduc) guérit par correspondance le médecin spécial Dr. Killisch à Dresde-Neustadt (Saxe). Plus de 5000 succès.

Plus de Rhumatismes
Plus de Névralgies

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETILLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à Cahors,
par M. DIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

1 FRANC par AN

90,000 Abonnés

Le Moniteur 52 NUMÉROS

Des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. du Boisgobey, avec illustrations de J. Ferat, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N° par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départs, tements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an-8 fr. 50.

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.
Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.